

Conseil Municipal du 24 avril 2019

Le **vingt-quatre avril** deux mil dix-neuf, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **17 avril 2019**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Etaient présents : Régis LEFEUVRE, Julie DUCOIN, Yves LETERME, Sophie ADAM, Michel DURAND, Lucie DUCHENE, Daniel GEORGET, Patrice JUDON, Linda LANGLAIS, Mickaël LOINARD, Jeanine MENARD, Solange MONNIER, Serge TROU.

Absent(s) excusé(s) : Dominique JANVIER, Chantal RAGOT

Pouvoir(s) : - Dominique JANVIER a donné pouvoir à Yves LETERME.

Secrétaire de séance : Linda LANGLAIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 21 mars 2019.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 4b – Pôle enfance : porté à connaissance de l'indemnisation de sinistre
- 14 – Elections européennes : composition du bureau de vote
- 15a - Lotissement du Haut Ormeau : avenant n°2 les Jardins Goronnais
- 15b – Lotissement du Haut Ormeau : avenant n°8 Eurovia
- 16 – Subvention exceptionnelle pour la restauration de Notre-Dame-de-Paris
- 17 – Gestion éclairage public déléguée à TEM53/coût année 2019

Ressources humaines

1) Remplacement de la DGS

DCM 2019-04-24-01

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'absence de la Directrice Générale des Services, Madame Edith OLIVIER, du 23/04 au 03/05.

Son remplacement sera assuré par M. Ludovic TIRATAY, agent affecté par le Centre de Gestion de la Mayenne auprès de la collectivité, dans le cadre des services Interim Territorial.

Enregistrée en Préf le non soumis à transmission en Préf. publiée le

2) Jobs d'été 2019

DCM 2019-04-24-02

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la mise en place (comme ces dernières années) de contrats « Jobs d'été » sur la période juillet-août 2019.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- arrête les conditions suivantes :
- Nombre de poste : 1
- Période d'ouverture du poste : du 1er juillet au 31 août 2019
- temps de travail hebdomadaire : 35 heures

- *Durée de contrat : de 3 à 4 semaines maximum*
 - *Rémunération : SMIC (applicable selon réglementation liée à l'âge)*
 - *Critère de candidature : Jeune entre 16 et 20 ans, domicilié et résidant à Vaiges*
 - *Critères de sélection :*
- 1- *seront prioritaires les jeunes n'ayant pas encore bénéficié de cette action « jobs d'été à Vaiges »*
 - 2- *Lettre de motivation*
 - 3- *date de dépôt de la candidature en Mairie (au plus tard le 31/05/2019) ;*
 - 4- *dit que la publicité de cette action sera réalisée par affichages sur la Commune de Vaiges et insertion sur le site internet communal.*

Enregistrée en Préf le 06/05/2019

publiée le

Affaires Scolaires

3) Compte-rendu du Conseil du 28 mars 2019 - École Eugène Hairy

DCM 2019-04-24-03

Madame Sophie ADAM rend compte du Conseil d'École du 28 mars dernier, notamment :

- 1- un point sur les effectifs, avec 124 enfants scolarisés au 1^{er} janvier 2019, et une prévision similaire pour la rentrée prochaine
- 2- le rappel du directeur d'établissement sur le rôle de chaque acteur auprès des enfants : le rôle éducatif des parents, le rôle pédagogique des enseignants, et la gestion sécuritaire et financière de la commune
- 3- quelques aménagements à prévoir (peinture d'une salle de classe, chauffage dans la salle des instituteurs), financements récents (deux ordinateurs financés par le legs Bruneau) et demandes d'aménagement (demande de lieu de stockage pour du matériel)
- 4- la présentation du projet d'école, axé sur la compréhension « du temps qui passe »
- 5- la réussite de la vente de livres au Marché de Noël et du festival « Livre dans l'école »
- 6- la demande pour tout accompagnant d'une attestation d'honorabilité, à renouveler tous les ans, dès la prochaine année scolaire
- 7- les observations de parents, notamment les signalements d'enfants non attachés dans les bus scolaires : Madame Sophie ADAM demandera à chaque chauffeur que les enfants soient bien assis et attachés

Décision :

Le conseil municipal prend acte de ce compte-rendu.

Enregistrée en Préf le

non soumis à transmission en Préf.

publiée le

Pôle Enfance

4) Travaux de réfection du carrelage

4a) Informations sur les travaux

DCM 2019-04-24-04a

Monsieur le Maire apporte quelques informations concernant les travaux de réfection du carrelage du Pôle Enfance.

A l'issue des opérations d'expertise, le partage de responsabilité a été arrêté :

- 80% pour la société Art Plac et son assurance Generali
- 20% pour le cabinet COLBOC et son assurance la MAAF

Les travaux constitueront en une réfection totale du carrelage, avec pose de joints de dilatation, dont l'absence était à l'origine du sinistre.

Suite réception de l'indemnité de l'assurance Generali, l'entreprise Chaudet a été contactée pour réalisation des travaux. Ceux-ci devraient être effectués en septembre, sur une durée de trois semaines.

Enregistrée en Préf le *non soumis à transmission en Préf.* publiée le

4b) Porté à connaissance de l'indemnisation de sinistre

DCM 2019-04-24-4b

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre intervenu au Pôle Enfance avec un décollement généralisé du carrelage.

Le montant des réparations s'élève à 24 374,22 € TTC.

A l'issue des opérations d'expertise, le partage de responsabilité a été arrêté :

- 80% pour la société Art Plac et son assurance Generali
- 20% pour le cabinet COLBOC et son assurance la MAAF

Monsieur le Maire a accepté l'indemnisation proposée par Generali pour un montant de 19 499,38 € dans le cadre des garanties du contrat d'assurance.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte de l'acceptation de cette indemnité représentant 80% du coût de la réparation***

Enregistrée en Préf le 10/05/2019

publiée le

Salle Polyvalente

5) Changement du parquet : point sur le dossier

DCM 2019-04-24-05

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, 8 opérateurs économiques ont retiré un dossier concernant la réfection du sol de la salle des sports.

La date de l'ouverture des plis part la commission « Travaux-Bâtiments » a été fixée au mardi 30 avril à 16h30.

Enregistrée en Préf le *non soumis à transmission en Préf.* publiée le

Communication

6) Proposition plaquette pour médecins

DCM 2019-04-24-06

Suite à la réunion de la commission Communication le 05/04, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la plaquette réalisée par l'imprimerie Bardou Veron. Cette plaquette est destinée à promouvoir la commune et ses installations de santé auprès de médecins ou étudiants en médecine, afin de répondre à la problématique posée par le départ des deux médecins de la commune.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la création de cette plaquette d'information***

Enregistrée en Préf le

non soumis à transmission en Préf.

publiée le

CLE

7) Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Concertation et de Suivi organisée le 26/03/2019 par la Société FACO

DCM 2019-04-24-07

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la Commission Locale de Concertation et de Suivi organisée le 26 mars dernier par la Sté FACO, conformément à la réglementation s'imposant pour l'exploitation de la carrière de La Hunaudière.

Enregistrée en Préf le *non soumis à transmission en Préf.* publiée le

Logements

8) Réception des travaux de construction des 4 logements Mayenne Habitat

DCM 2019-04-24-08

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'inauguration récente des quatre pavillons construits par Mayenne Habitat rue du Haut Ormeau. Ces quatre logements de type 3, accessibles aux personnes à mobilité-réduite, s'inscrivent dans le développement du lotissement, et ont déjà trouvé preneur.

Enregistrée en Préf le *non soumis à transmission en Préf.* publiée le

9) Point sur les travaux du secteur

DCM 2019-04-24-09

En parallèle du rappel de l'inauguration des logements Mayenne Habitat, Monsieur le Maire évoque les travaux en cours et à envisager sur le secteur, notamment les travaux de voirie rue du Haut Ormeau.

Monsieur le Maire a fait part également de son impatience quant à l'évolution du dossier de l'Ehpad.

Enregistrée en Préf le *non soumis à transmission en Préf.* publiée le

Frelon asiatique

10) Modalités de prise en charge - Convention de partenariat Polleniz

DCM 2019-04-24-10

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de lutte collective contre les frelons asiatiques avait été établie en 2015 par la Communauté de Communes des Coëvrons avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON). Suite dénonciation fin 2018 de cet accord, la commune doit réfléchir aux moyens mis en œuvre pour lutter contre le frelon asiatique.

Afin d'assurer la continuité du plan d'action, une nouvelle convention avec POLLENIZ (fusion des FDGDON et de la FREDON Pays de la Loire) a été établie. Cette convention permet d'inciter les particuliers à détruire les nids par une prise en charge financière du coût de la destruction.

En parallèle de cette convention, la commune réfléchit à l'acquisition de pièges à frelons, qui seront disposés en divers points de la commune.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas signer la convention de partenariat avec POLLENIZ

- désigne en qualité de référents communaux Messieurs Jean-Marie BRECHAUD (interlocuteur municipal) et Vincent VILLAIN (suppléant)

- s'engage à financer le coût de l'intervention de destruction à hauteur de 100%
- décide l'achat de pièges à frelons

Enregistrée en Préf le 06/05/2019

publiée le

Opération 174 – Rue du Canal

11) Travaux de reprofilage de chaussée et enrobé / Montant définitif

DCM 2019-04-24-11

Question reportée (en attente de l'achèvement des travaux).

Opération 193 / Voie douce de liaison SGLF-VAIGES

12) Démarrage des travaux

DCM 2019-04-24-12

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion de préparation de chantier du 15/04 à Saint-Georges-le-Fléchar.

Cette réunion a permis de définir l'organisation du chantier (installation et piste de chantier, adaptation du projet) et d'affiner le planning prévisionnel des travaux :

- lundi 13 mai : début du dégagement des emprises par le lot 2 – LEROY PAYSAGES
- à partir du 1^{er} juin : début des travaux de création de la voie douce par le lot 1 – PIGEON TP
- courant juillet : pose des clôtures, portails... par le lot 2 après confection des accotements par le lot 1.

Prochaine réunion de chantier le 13 mai à 14h, sur site.

Enregistrée en Préf le

non soumis à transmission en Préf.

publiée le

Travaux des commissions

13) Compte-rendu de la Commission Voirie/Bâtiments

DCM 2019-04-24-13

Monsieur Yves LETERME rend compte des observations de la commission Voirie/Bâtiments, réunie le 9 avril dernier.

Elections

14) Bureau de vote du 26 mai

DCM 2019-04-24-14

Le projet de planning pour la tenue du bureau de vote est remis ce jour aux membres du conseil municipal.

Lotissement du Haut Ormeau

15a) Avenant n° 2 au marché de travaux Les Jardins Gorronnais

DCM 2019-04-24-15a

Monsieur le Maire :

- rappelle la délibération du 28 février 2008 validant l'attribution du marché de travaux passé avec Les Jardins Gorronnais pour les travaux de viabilisation du Lotissement « Le Haut Ormeau »
 - donne lecture de l'avenant n° 2 sur ce marché de travaux, présentant le bilan des plus et moins-value avant réception définitive des ouvrages. Il est constaté une moins-value de 8 834,29 € HT.
- Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'avenant n° 2 présenté pour ces modifications du marché comme suit :

	H.T.	T.T.C.
Montant initial	18 181,61 €	21 817,93 €
Avenant n° 2 (moins-value)	8 834,29 €	10 601,15 €
Total marché	9 347,32 €	11 216,78 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *accepte l'avenant n° 2 au marché passé avec Les Jardins Gorronnais pour les travaux de viabilisation du lotissement « Le Haut Ormeau »*
- *autorise le Maire à signer cet avenant et tous documents nécessaire à l'exécution de cette décision et à la poursuite de l'opération.*

Enregistrée en Préf le 06/05/2019

publiée le

15b) Avenants n° 7 et n° 8 au marché de travaux de l'Entreprise Eurovia

DCM 2019-04-24-15b

Monsieur le Maire :

- rappelle la délibération n° 28 février 2008 validant l'attribution du marché de travaux passé avec l'entreprise Eurovia pour les travaux de viabilisation du lotissement du « Haut Ormeau » ;
 - donne lecture de l'avenant n° 7 sur ce marché de travaux, présentant les diverses modifications de prestations à la demande de la collectivité, et constatant une plus-value de 2 167,20 € HT.
 - donne lecture de l'avenant n° 8 sur ce marché de travaux, présentant les diverses modifications de prestations à la demande de la collectivité, et constatant une plus-value de 9 740,00 € HT.
- Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les avenants 7 et 8 présentés pour ces modifications du marché comme suit :

	H.T.	T.T.C.
Montant initial	292 447,02 €	349 766,64 €
Avenant n° 1	12 372,00 €	14 796,91 €
Avenant n° 2	3 714,00 €	4 441,94 €
Avenant n° 3	Précision au CCAP	
Avenant n° 4	2 790,00 €	3 336,84 €
Avenant n° 5	2 485,00 €	2 972,06 €
Avenant n° 6	9 446,40 €	11 335,68 €
Avenant n° 7	2 167,20 €	2 600,64 €
Avenant n° 8 (moins value)	- 41 195,48 €	- 49 434,58 €
Total marché	284 226,14 €	339 816,13 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *accepte les avenants n° 7 et 8 au marché passé avec l'Entreprise EUROVIA pour les travaux de viabilisation du lotissement « Le Haut Ormeau »*
- *autorise le Maire à signer ces avenants et tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision et à la poursuite de l'opération.*

Enregistrée en Préf le 06/05/2019

publiée le

Demande de subvention**16) Subvention exceptionnelle pour la restauration de Notre-Dame-de-Paris**

DCM 2019-04-24-16

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Association des Maires de France au Conseil Municipal, sollicitant les communes dans le cadre de la restauration de la cathédrale Notre-Dame.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de répondre négativement à la demande de subvention déposée par l'AMF*

Enregistrée en Préf le

non soumis à transmission en Préf.

publiée le

17) Gestion Eclairage Public déléguée au Syndicat Intercommunal « Territoire Energie 53 » / Coût année 2019

DCM 2019-04-24-17

Après s'être fait présenter l'évolution des tarifs de TEM53 en charge de la maintenance de l'éclairage public

années	tarif / point lumineux	quantité	sous-total	tarif / armoire	quantité	sous-total	total
2015	25,50 €	328	8 364,00 €	51,00 €	16	816,00 €	9 180,00 €
2016	18,50 €	346	6 401,00 €	37,00 €	15	555,00 €	6 956,00 €
2017	18,50 €	368	6 808,00 €	37,00 €	15	555,00 €	7 363,00 €
2018	18,50 €	361	6 678,50 €	37,00 €	14	518,00 €	7 196,50 €
2019	17,50 €	360	6 300,00 €	35,00 €	14	490,00 €	6 790,00 €

Décision

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

- *prend acte de ces éléments, et notamment de la somme de 6 790,00 € à verser au Syndicat Intercommunal Territoire Energie Mayenne pour la maintenance de l'éclairage public communal pour l'année 2019.*

Enregistrée en Préf le 06/05/2019

publiée le

Questions diverses

- Rappel de la nécessité du respect des règles d'urbanisme, suite constatation de travaux effectués sans demandes préalables
- Discussions autour d'un bâtiment sujet au Droit de Prémption Urbain
- Constatation de dégradations du lavoir
- Réflexion autour d'un changement des luminaires dans certains bureaux de la Mairie

Porté à connaissance de décisions du Maire : voir annexe

Dates à retenir

- i. 05 mai 2019 à 10h15 - Commémoration du 8 mai

Réunions de Commissions


objet	Commission	Date	heure	lieu
Locations appartements	LOGEMENT	29/04	19h	Mairie
Modification règlements et tarifs périscolaires	AFFAIRES SCOLAIRES	13/05	18h30	Mairie
Trottoirs le Haut Ormeau	VOIRIE	20/05	18h30	Mairie

Conseil Municipal

Jeudi 23 mai
Jeudi 27 juin

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.

Le Secrétaire de séance,
Linda LANGLAIS



Le Maire,
Régis LEEFUVRE

